

Pour un meilleur accès au droit pour toutes et tous ***(Association des Avocats et Juristes Franco Berbères, AJFB)***

L'Association des Avocats et Juristes Franco-Berbères (AJFB), laïque et indépendante, a été créée en 1991. Elle intervient dans des domaines tels que l'accès au droit, la citoyenneté, la prévention auprès de tous nos concitoyens, notamment les plus fragilisés. Constituée à l'origine d'avocats, de juristes et d'étudiants en droit, elle rassemble aujourd'hui des Français de tous les horizons socioprofessionnels, soucieux, en tant que citoyens, d'assumer leur rôles d'acteurs sociaux et politiques. Membre de plusieurs instances (Crajep, Centre Hubertine Auclert, Observatoire de la Diversité et de la Parité...), l'AJFB s'inscrit dans un cadre de partenariats institutionnels et inter-associatifs.

Promouvoir des valeurs de citoyenneté

D'une part, l'AJFB vise à promouvoir l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs des droits humains, afin de permettre une meilleure compréhension des règles sociales de vie en collectivité, en intervenant dans les écoles, collèges et lycées, sous forme d'interventions collectives et interactives avec et entre les élèves : qu'est-ce que la loi ? L'autorité parentale ? A quoi ça sert ? Comment fonctionne la justice ? Quels sont les risques et les dangers de l'utilisation d'internet ?

L'association organise également des débats, tables rondes et colloques sur des sujets de société : l'égalité femmes-hommes, l'accès au droit, l'engagement des professionnels du droit dans la Cité...

D'autre part, dans un objectif de prévention, l'AJFB participe aux structures

locales en charge des questions d'éducation, de sécurité et de prévention de la délinquance (Comité Communal de la Prévention de la Délinquance, Conseil Local de Prévention, etc.).

Lutter contre l'exclusion et la précarité en facilitant l'accès au droit

Le domaine d'action privilégié de l'AJFB est l'accès au droit. Ainsi, des permanences juridiques et sociales sont organisées à Paris et en Seine-Saint-Denis pour accueillir, informer et orienter les usagers, mais également les accompagner dans différentes démarches : dépôt de plainte, accompagnement au Tribunal, à la mairie... Dans le département de Seine-Saint-Denis, ces permanences se tiennent à Bobigny dans les locaux de l'association ou dans des mairies annexes, ainsi qu'à Aubervilliers, Drancy, Epinay-sur-Seine, Montreuil et Rosny-sous-Bois.

Certaines de ces permanences sont spécialisées. Il existe des permanences spécifiques réservées aux femmes et aux jeunes filles en difficulté (violences conjugales, mariages forcés, harcèlement dans le travail, conflits familiaux, etc.). Il s'agit du dispositif « Point Ecoute Femmes », mis en place à Paris ainsi qu'à Bobigny et Epinay-sur-Seine

Outre ces permanences ouvertes aux personnes confrontées à des difficultés sociales, administratives ou juridiques, l'association organise des stages et des séminaires de formation destinés à des cadres associatifs, des bénévoles et étudiants en droit. Il s'agit de leur transmettre des connaissances juridiques de base pour renforcer leurs capacités à

appuyer les personnes en difficulté dans la revendication de leurs droits.

Forte de ses expériences positives, l'association ne cesse de développer ses lieux d'intervention et ses activités. Du fait

de sa présence dans les quartiers, en mettant l'accent sur la médiation et l'accès au droit, elle s'avère être un moteur de l'égalité sociale et culturelle et de la lutte contre l'exclusion

Mots-clefs : Citoyenneté ; Formation juridique ; Permanence juridique ; Prévention de la délinquance ; Violences conjugales

Contacts : Association des Avocats et Juristes Franco-Berbères, 5 impasse Onfroy, 75013 Paris / 38 avenue Karl Marx, 93000 Bobigny / 9 rue du Maréchal Maison, 93800 Epinay-sur-Seine / 01 45 88 01 01 (Paris) / 01 48 30 81 39 (Bobigny) / ajbf.juristes@yahoo.fr / Site internet : www.ajfb.fr

Rédaction : Madame Ould Amara (Association des Avocats et Juristes Franco-Berbères)